



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19 / 06 / 2024

Dossier complet le : 19 / 06 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0222

1 Intitulé du projet

REAMENAGEMENT DU SITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « MARINONI » ET CREATION D'UN POLE SCOLAIRE/PETITE ENFANCE sur le territoire de la commune de BEAULIEU-SUR-MER

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

commune de beaulieu sur mer

Collectivité

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 1 0 6 0 0 1 1 0 0 0 0 1 4

Collectivité

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

ROUX

Roger (Maire)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41 a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Construction d'un parking enterré de deux niveaux d'une capacité d'environ 160 places

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Nature du projet :

- la démolition et la construction de l'école élémentaire,
- la construction d'une crèche municipale,
- la construction d'une médiathèque,
- la construction d'un parking enterré de deux niveaux d'une capacité d'environ 160 places

Le projet comprend :

- une démarche vertueuse « Bâtiment Durable Méditerranéen » (BMD) niveau argent.
- une architecture bioclimatique
- une végétalisation sole et toiture et une désimperméabilisation/infiltration des eaux pluviales du site (env. 500m²)
- une réutilisation des eaux de pluies pour arrosage
- une stratégie de réduction des consommations énergétiques des bâtiments et une production énergétique locale (captage et réutilisation de chaleur et de froid et énergie solaire)
- une réutilisation de matériaux issus de la démolitions (récupération des pierres pour création de murets en gabion et bois de charpente recyclé pour la construction des jeux d'enfants)

4.2 Objectifs du projet

La commune de Beaulieu-sur-Mer a pour ambition d'implanter sur le site de l'école élémentaire, un équipement municipale fonctionnel et maîtrisé pour les enfants et les professionnels qui les accompagnent.

Le projet comprend la construction :

- d'une nouvelle école élémentaire écot-responsable répondant aux enjeux actuels environnementaux (conception bioclimatique, bilan carbone exemplaire, prise de conscience enfants et usagers du site),
- d'un lien de partage avec l'école Maternelle (mutualisation des espaces, cours de récréation connectées, réfectoires rapprochés, mutualisation de l'office cuisine),
- d'une crèche (bien-être et épanouissement des tout-petits, sécurité psychologique et physique)
- d'une médiathèque (lieu d'apprentissage et d'échange entre générations, mixité entre les enfants et les usagers externes, lieu de rencontres),
- d'un espace de logistique et de maintenance communs pour équipements et personnel d'entretien,
- d'un parking à usage partagé (scolaires, habitants, commerçants).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'ensemble des travaux se dérouleront sur une durée d'environ 28 mois.

Phase préparation de chantier : environ 1 mois

Phase Désamiantage / Curage : environ 2 à 3 mois

Phase Démolition totale du bâtiment existant : environ 1 mois

Cette séquence comprend la purge des éléments en infrastructure. Les gravats issus des démolitions/déconstructions seront acheminés vers des lieux de collecte agréés.

Phase Infrastructure (Terrassement/ Réalisation des parois périmétriques/ Parking) : environ 8 mois

Phase Superstructure (Gros Ouvre/ Clos couvert) : environ 6 mois

Phase TCE (Corps d'état archi/technique) :environ 10 mois

Phase VRD: les abords des constructions sous la voirie publique seront remis en état en fin de travaux sur une largeur de 1m50 au-delà de l'emprise du projet

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet permettra l'accueil de public dans l'école, la crèche, le parking et la médiathèque.

La circulation autour des lieux a été optimisée.

La cour de récréation sera constituée d'espaces perméables en écorce de bois, sable et zones plantées, favorisant l'infiltration, et limitant le ruissellement et l'effet îlot de chaleur. Les espaces sous préau seront en béton perméable. Des grands arbres seront plantés pour créer des zones ombragées sur la cour. Des jardinières seront également prévues ainsi que l'implantation de nichoirs en cohérence avec les préconisations de la LPO.

Un ouvrage de rétention/infiltration enterré est prévu sous la cour de récréation de type structure alvéolaire ultra légère (SAUL). Son implantation sera réalisée de façon à s'éloigner à environ 5 m des infrastructures du bâtiment. L'ouvrage sera dimensionné pour une pluie décennale de 2h max, avec un débit limité à 0.003l/s/m² défini par le règlement d'assainissement soit un volume de tamponnement de 126m³. L'infiltration sera privilégiée, mais une surverse est prévue raccordée au réseau public au débit limité.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménagement est soumis à permis de démolir et permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface plancher	2230 m ²
Surface utile	1882 m ²
Surface stationnement	3964 m ²
Surface circulation	348 m ²
Surface espaces extérieurs	1812 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 17 Voie : Boulevard Paul Déroulède

Lieu-dit :

Localité : BEAULIEU-SUR-MER

Code postal : 0 6 3 1 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 3 ° 4 2 , 3 4 " N Lat. : 0 7 ° 1 9 , 5 3 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

BEAULIEU-SUR-MER (06310)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Métropole Nice Côte d'Azur- Zonage UBe

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BEAULIEU-SUR-MER (06310)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté Préfectoral 1999 - Zone de bruit aux abords de la voie SNCF (zone d'étude non exposée) ; Arrêté existant portant sur autoroute échelle de la métropole (Beaulieu-sur-mer n'est pas concernée) ; Arrêté existant sur classement sonore des infra. de transports terrestres - voies routières - échelle de la métropole Beaulieu-sur-mer n'est pas concernée) ;
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte deux périmètres Protections au titre des abords de Monuments Historiques : - Eglise Anglicane Saint Michael Id 2101080005 (arrêté du 3 juillet 2020) - Hôtel Bristol Id 2205160001 (par arrêté du 4 février 2022) - Rotonde
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Mouvements de terrain et séismes (approuvé 10/08/1998), PAC Retrait gonflement d'argile (31/03/2021) PAC submersion Marine (07/12:2017) PPR Incendie de forêt (prescrit 16/12/2003)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cependant, 4 anciens sites industrielles ou activités de services (données CASIAS) à proximité de la zone d'étude : SSP3981001 (environ 120 m) ; SSP3982432 (environ 200 m) ; SSP3982416 (environ 220 m) ; SSP3982461 (environ 350 m) ;
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de captage identifié sur le site Cart'Eaux données ARS PACA
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Littoral de Nice à Menton (Code DIREN 93106049)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité, 2 zones Natura 2000 Habitats : - FR9301996 (Cap Ferrat) à moins de 350 m de la zone d'étude - FR9301568 (Corniches de la Riviera) à moins de 550 m de la zone d'étude
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité de : - "Domaine Public Maritime du Cap Ferrat" à moins de 350 m de la zone d'étude (Code Diren 93C06038) - "Terrain situé au cap Roux à Villefranche sur Mer" à moins de 550 m de la zone d'étude (code DIREN 93C06008) - "Terrains situés en contrebas de la Grande Corniche" à moins de 1200 m de la zone d'étude (code DIREN 93C06024)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase Travaux : aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel est nécessaire Phase aménagée : aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel est nécessaire.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase Travaux : du rabattement de nappe pourra être nécessaire Phase aménagée : le projet vise une perméabilité de 20% de la surface totale de l'emprise du projet et un ouvrage de rétention/infiltration enterré avec surverse à débit limité au réseau communal si nécessaire
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase Travaux : les fondations des bâtis et du parking nécessitent des affouillements et l'ensemble du bâti existant est démoli.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase Travaux : un apport de matériaux (pierres calcaires, menuiserie extérieur bois PEFC/FSC, écorces de bois, sable, gravier, pierres massives, sols linoléum naturel, peintures biosourcées ou base de sève de conifère) sera nécessaire
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol du site ne sera exploitée pour les besoins du projet. Une réutilisation de certains matériaux du bâti est prévu pour les aménagements en extérieur du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : le projet sera connecté au réseau communal n'existant. Phase aménagée : le projet sera connecté au réseau communal existant.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en milieu urbain, anthropisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en milieu urbain, anthropisé.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en milieu urbain, anthropisé
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Retrait-Gonflement Des Argiles (Exposition Moyenne) ; Séisme (moyenne/Modérée) ; Mouvement de terrain (zone soumise à des mesures de prévention) Radon (Faible) ;
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : le projet intègre le désamiantage et de déplombage avant la phase de démolition.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : le projet sera de nature à générer des déplacements routiers (apport de matériels et de matériaux, fonctionnement du chantier). Ils seront néanmoins temporaires et de faibles ampleurs. En phase aménagée : le projet sera de nature à modifier la pratique des déplacements avec augmentation des déplacements doux (piétons, cyclistes,...) et potentiellement du trafic voiture par l'implantation du parking.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux: le projet engendrera des nuisances sonores liées au fonctionnement et circulation des engins de chantier. Ils seront néanmoins temporaires et de faible ampleur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux: le projet engendrera des nuisances vibratoires liées au fonctionnement et a la circulation des engins de chantier. Ils seront néanmoins temporaires et de faible ampleur.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : le projet sera de nature à générer des émissions lumineuses notamment en début et en fin de journée en période hivernale. Ils seront néanmoins temporaires et de faible ampleur. Phase aménagée: un éclairage fonctionnel sera mis en place
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : le projet est susceptible d'engendrer la production de déchets toutes catégories propre aux fonctionnement d'un chantier (déchets inertes, non dangereux et dangereux -amiante et plomb). Phase aménagée : le projet sera de nature à générer des déchets liés au activités du site (déchets inertes ou non dangereux).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Intégration architecturale et environnementale du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Incidences cumulés potentielles en phase travaux pour l'usage des centres de tri et de déchets et de la provenance des matériaux :

N° MRAe 2022APPACA55/3228-1 - projet de modernisation de l'incinérateur et la création d'un centre de tri à Nice (06) : chantier sur période 2022- 2026.

N° MRAe 2023APPACA65/3558 - projet de reconstruction de la station d'épuration "Haliotis II" à Nice (06) : chantier de 6 ans

N° MRAe 2023APPACA27/3410/3412 - projet de création de la ligne 4 du tramway de la métropole Nice Côte d'Azur : à horizon 2026,

N° MRAe 2023APPACA5/3362 - projet de renouvellement urbain du quartier des Moulins sur la commune de Nice

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Néant

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet intègre dès la phase de conception des mesures de réduction des impacts en phase travaux :

- assurer la propreté du chantier : charte de "chantier propre"
- réduction de l'apport extérieur de matériaux : réemploi pour le muret de soutènement de clôture des pierres calcaire existantes et réutilisation du bois de charpente pour les aménagements extérieurs.
- gestion des déchets : tri des matériaux en filière adaptée gérée de façon stricte, conformément à la réglementation.
- réduction de l'impact acoustique : imposer des performances du matériel utilisé pour limiter les bruits engendrés par les camions, engins

En phase aménagée, le projet intègre également des mesures de réduction des impacts dès la phase de conception:

- démarche vertueuse « Bâtiment Durable Méditerranéen » (BMD) niveau argent.
- réduction de l'impact lumineux : éclairage adapté et non dirigé vers les espaces végétalisés
- rationalisation des consommations par l'utilisation d'équipements hydro économe
- réduction de l'impact sur la ressource en eau : mise en place d'un système de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage espace vert + végétalisation du sol et en partie des toitures + désimperméabilisation de la cour de récréation existante /création de jardin de pleine terre / infiltration des eaux pluviales du site (surface concernée :

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note technique détaillée	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

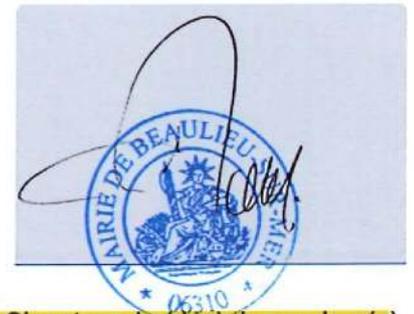
Nom ROUX

Prénom ROGER

Qualité du signataire MAIRE

A Beaulieu Sur MER

Fait le 1 / 3 / 06 / 20 / 24



Signature du (des) demandeur(s)